

**Compte-rendu ORÉE**  
**Club Métiers Déconstruction / Déchets du BTP**  
Mardi 17 mars 2015

**Ordre du jour**

- ▶ Introduction – Présentation d'ORÉE, rappel des objectifs et vocation du Club Métiers Déconstruction
- ▶ Discussion sur la filière et présentation des travaux existants
  - ✓ Présentation du PREDEC de la Région Ile-de-France, Anne-Sophie DE KERANGAL, Chargée de mission PREDEC / PREDMA- Référente régionale économie circulaire / déchets du BTP, [Conseil Régional Ile-de-France](#)
  - ✓ Présentation du Projet Démoclès, Fabienne LANDEROIN, en charge du projet Démoclès chez [Recylum](#) et Gilles NANTET, président de Serfim recyclage et entreprise partenaire de Démoclès
  - ✓ Présentation des travaux de l'UNICEM en matière de déconstruction et des travaux du CSF COSEI, Isabelle VIDELAINE, Déléguée au Développement Durable de l'[UNICEM](#)
- ▶ Priorisation des orientations du Club Métiers Déconstruction

xxx

**1. Introduction – Présentation d'ORÉE, rappel des objectifs et vocation du Club Métiers Déconstruction**

Camille SAINT JEAN, Chargée de mission Economie Circulaire et Reporting RSE, ORÉE  
Cyrille BLARD, Chef de projet industrialisation des produits de dépôse, SNCF, Direction Générale Infrastructures

L'objectif de cette 1<sup>e</sup> réunion du Club Métiers Déconstruction est de :

- présenter le contexte et plusieurs projets s'inscrivant dans la problématique de la déconstruction
- prioriser les orientations définies par les donneurs d'ordres réunis le 20 janvier 2015. Le but était alors de réfléchir en amont pour bien identifier les besoins de ces donneurs d'ordres. Cependant, le Club Métiers n'a pas vocation à nourrir uniquement la réflexion des donneurs d'ordres mais bien d'amener des apports à tous les acteurs de la filière.

Ce Club est né du besoin de plusieurs acteurs, notamment SNCF et EDF, de déterminer la meilleure destination des déchets du BTP pour produire des matières avec une valeur ajoutée demain. L'animation est assurée par Cyrille BLARD, Claude LAVEU et Camille SAINT JEAN. Chaque année, se tiendra une réunion « donneurs d'ordres » afin de recadrer les orientations du Club Métiers, qui réunissent l'ensemble des acteurs de la filière. Elles seront suivies de 3 Clubs Métiers réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la déconstruction.

Les Clubs Métiers ont pour vocation de permettre à ses membres :

- d'être informés des évolutions réglementaires et des avancées technologiques dans le domaine du recyclage et/ou de la valorisation,
- de présenter et d'échanger sur les problématiques de recyclage/valorisation,
- de présenter les solutions économiquement viables mises en place au sein d'entreprises,
- de se regrouper pour développer de nouveaux projets, adaptés aux besoins identifiés.

***La participation au Club Métiers est assujettie à la signature d'une charte qui garantit la confidentialité et la participation active des membres afin de maintenir la dynamique constructive des échanges.***

Le Club Métiers Déconstruction tient également compte de l'actualité pour fixer son agenda. C'est le cas de la loi de la transition énergétique, qui a un impact important sur les orientations du Club. Celle-ci a été votée le 3 mars en 1<sup>e</sup> lecture au Sénat. Elle doit encore être examinée en 2<sup>e</sup> lecture devant l'Assemblée Nationale. Elle devait être adoptée avant la fin du mois de mars mais ne le sera probablement pas avant le début de l'été 2015. Des principes sont établis (proximité, réemploi et réutilisation avant recyclage...) et des objectifs sont donnés en termes de réduction des déchets, mise en décharge des déchets (voir slide 8 du support de présentation).

➤ Pour aller plus loin : [Support de présentation](#)

## 2. Discussion sur la filière et présentation des travaux existants

### ✓ Présentation du projet de PREDEC de la Région Ile-de-France

Anne-Sophie DE KERANGAL, Chef de service « prévention et gestion des déchets », [Conseil Régional Ile-de-France](#)

L'Ile-de-France est actuellement la seule région à avoir la compétence de planification de la gestion des déchets. Sur le reste de la France ce sont les départements qui ont cette compétence de planification. A ce jour, environ 50% des conseils généraux ont engagé l'élaboration de leur plan départemental de prévention et de gestion des déchets de chantiers du BTP (notamment en Rhône-Alpes). Si la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) est adoptée, toutes les régions devraient avoir cette compétence de planification dans le domaine des déchets.

Le projet de PREDEC établit un état des lieux des filières, des flux et des pratiques mais également présente une prospective à l'horizon 2020-2026 pour fixer des objectifs de prévention des déchets, de valorisation de ceux-ci et déterminer les évolutions nécessaires en termes d'infrastructures et de pratiques.

Les déchets du BTP sont un enjeu majeur car de gros projets sont prévus pour les années à venir, notamment le Grand Paris Express, l'atteinte d'un objectif de construction de 70 000 logements /an, la réalisation des travaux liées à la réhabilitation thermique ... Le périmètre prend en compte l'ensemble des déchets du BTP (notamment inertes dont les terres excavées mais aussi déchets dangereux et non dangereux) en Ile-de-France mais comptabilise également les déchets générés hors Ile-de-France et reçus dans les installations de la région. Les étapes d'adoption de ce PREDEC sont décrites en slide 4 ; le plan deviendra opposable à partir du moment où il aura été adopté (18-19 juin 2015). Toutes les demandes d'autorisation d'exploiter des installations devront alors être compatibles avec les orientations du Plan (notamment concernant le maillage des installations sur le territoire en vue d'équilibrer les différents départements de la Région et favoriser la proximité).

Le PREDEC s'est basée sur une évaluation de 30 millions de tonnes sur l'année 2010 (estimés à, respectivement, 25 et 35 millions de tonnes par an en 2020 et 2025). Il existe cependant très peu de données précises sur ces flux. Une cartographie des 450 installations recevant les déchets de chantiers a été réalisée (déchetteries, installations de regroupement, de valorisation matière, de valorisation énergétique, carrières revalorisées ou sites d'élimination ; mise à jour prévue en 2016). La mise en place de plateformes de stockage intermédiaires est cruciale car les échanges de flux ne sont souvent pas immédiats.

Les **déchets inertes** sont souvent redirigés pour le réaménagement des carrières, la réutilisation de chantiers à chantiers ou entreposés dans des sites de stockage pour un réaménagement à terme. Le recyclage matière prend la forme d'agrégats d'enrobés (en augmentation mais attention à l'amiante) ou de granulats concassés (en augmentation également). Le réemploi et la réutilisation sont aussi en croissance. La conception du bâtiment est un levier de prévention.

Les **déchets non dangereux**, issus du curage des bâtiments, sont estimés à 3 millions de tonnes. Il faut aller plus loin dans leur valorisation en structurant davantage les filières et davantage mobiliser la maîtrise d'ouvrage public sur les diagnostics obligatoires. Les filières emblématiques sont le plâtre, le bois (valorisation thermique), le PVC, les vitrages, les isolants/revêtements des sols... Le PREDEC impose 70% de valorisation (ce qui est recyclé in fine) des déchets non dangereux (n'incluant pas les inertes). Pour se faire, il y aura davantage d'installations de tri en Ile-de-France.

Les **déchets dangereux** sont facilement comptabilisés dans le PREDEC grâce aux bordereaux de déchets.

La Région va organiser le 25 juin de 9h à 17h30 à l'Hémicycle du Conseil Régional d'Ile-de-France, une journée régionale sur « économie circulaire et déchets/matériaux du BTP » afin de rappeler les objectifs du PREDEC et d'échanger autour de 3 axes :

- Le Nouveau Grand Paris : Une opportunité pour développer une économie circulaire des déblais.
- Construction, réhabilitation, déconstruction : Le rôle de la maîtrise d'ouvrage pour améliorer les pratiques en matière de prévention et de gestion des déchets de chantier.
- Construire la ville de demain avec les matériaux d'hier : Freins et leviers au développement du réemploi, réutilisation et recyclage.

Dans le cadre de ce PREDEC, la Région finance déjà plusieurs projets tels que le métabolisme urbain de Plaine Commune, des projets de réemploi comme Bellastock ou Requalif, le projet Démoclès...

La Région souhaite également développer le transport fluvial et ferré et améliorer la traçabilité et le contrôle. Elle est en train de répertorier les différentes initiatives et modes opératoires pour ensuite travailler avec les fédérations sur la formation professionnelle.

La plateforme Maximilien regroupe les retours d'expériences, des aides et des exemples de clauses pour constituer les cahiers des charges des maîtres d'ouvrage publics. La Région engagera un travail spécifique sur ces sujets en 2016.

La FFB propose une application répertoriant les installations de gestion des déchets sous forme de cartes interactives. Il serait intéressant de mettre en lien les chantiers entre eux.

Pour aller plus loin :

- [Support de présentation](#)
  - [Projet de PREDEC](#)
  - [Plateforme Maximilien](#)
  - [Application sur la localisation des lieux d'élimination des chantiers de la Fédération Française du Bâtiment \(FFB\)](#)
- 
- ✓ **Présentation du Projet Démoclès**  
Fabienne LANDEROIN, en charge du projet Démoclès chez [Recylum](#) et Gilles NANTET, président de Serfim recyclage et entreprise partenaire de Démoclès

Démoclès est une démarche collaborative coordonnée par Recylum, comprenant une trentaine de partenaires (organisations professionnelles et entreprises de terrain) représentant l'ensemble de la chaîne

des acteurs concernés par la gestion des déchets du bâtiment (de la maîtrise d'ouvrage jusqu'aux industriels des filières en aval). L'objectif de Démoclès est de travailler avec l'ensemble des acteurs sur les freins et leviers au recyclage des éléments du 2<sup>nd</sup> œuvre issus d'opérations de curage préalables à la réhabilitation ou à la démolition de bâtiment. Le périmètre du projet ne comprend pas les problématiques liées à l'amiante et au plomb qui font l'objet de dispositifs réglementaires particuliers.

Les déchets du 2<sup>nd</sup> œuvre (plâtres, équipements électriques, revêtements de sols....) sont estimés à 10 millions de tonnes par an et recyclés à moins de 30%. Très peu de maîtres d'ouvrage mettent en application la réglementation relative au diagnostic déchets. Quant à la dépose sélective, celle-ci est considérée encore comme coûteuse. Pourtant des filières de recyclage émergent telle le PVC et le plâtre ou encore les équipements électriques. Les coûts de gestion de déchets en mélange ou de mise en décharge représentent des charges de plus importantes.

L'objectif du projet est, de fait, de répondre à des enjeux environnementaux, sociaux (notamment en termes d'emploi) et économiques.

La démarche de Démoclès vise les axes de travail prioritaires suivants :

- Se comprendre : les préoccupations spécifiques de chaque acteur montrent des difficultés à comprendre les responsabilités, le périmètre d'action, et les besoins de chacun. Un langage commun doit être partagé et compris de tous.
- Savoir de quoi on parle : des chiffres de l'ADEME existent mais il a peu de connaissances précises sur les gisements. 10 chantiers test sont donc mis en place en Ile-de-France et en Rhône Alpes pour mieux identifier les différents déchets, ainsi que les difficultés opérationnelles. Un inventaire des filières de valorisation est aussi intégré au projet afin définir les filières de valorisation opérationnelles ainsi que les conditions de reprise de ces déchets.
- Pérenniser : deux axes ont été identifiés à ce stade du projet la formation ainsi que les outils de la Maîtrise d'ouvrage / Maîtrise d'œuvre. La formulation des modalités opérationnelles de la dépose sélective, la définition des besoins en formation des opérateurs de la démolition, conducteurs de travaux, l'inscription des exigences de la MO/MOE au sein des documents de consultations des entreprises sont autant d'outils identifiés pour pérenniser les pratiques préalablement définies.

Le projet Démoclès s'appuie sur 4 groupes de travail opérationnels (GT Dépose sélective, GT Valorisation, GT MO/MOE, GT Formation) et un comité de pilotage intégrant les organisations professionnelles concernées et des représentants des pouvoirs publics (MINEFI, MEDDE et ADEME).

Le projet rendra ses conclusions fin 2015.

- Pour aller plus loin : [Support de présentation](#)
  - ✓ Présentation des travaux de l'**UNICEM** en matière de déconstruction et des travaux du CSF **COSEI**  
Isabelle VIDELAINE, Déléguée au Développement Durable de l'[UNICEM](#)

L'**UNICEM** est composée de 19 syndicats de branche et 19 unions régionales, soit 2700 entreprises de l'industrie minérale (de l'extraction à la transformation et la revalorisation). Les matières minérales (sable

et granulats) sont la 2<sup>e</sup> matière première la plus consommée dans le monde (environ 7 tonnes par an et par habitant). La fédération mène de nombreux travaux sur l'économie circulaire, a mis en place une charte environnement (référentiel de progrès pour les carrières) et une stratégie développement durable depuis 2012. C'est une filière locale, bénéficiant d'un maillage territorial fort, non délocalisable. Généralement les granulats sont transportés à moins de 30 km de leur lieu d'extraction pour être transformés (le coût de transport de ces matériaux pondéreux double tous les 30 km). Quant au béton prêt à l'emploi, c'est un produit frais qui doit être mis en œuvre dans les deux heures. Les unités de production de béton sont donc situées à proximité des lieux de consommation, dans un rayon compris entre 20 et 30 km.

La filière travaille sur des engagements volontaires en matière d'économie circulaire, portant notamment sur le recyclage et la valorisation des déchets du BTP, en particulier inertes, au sein des Comités Stratégiques de Filières (CSF) « Industries extractives et de première transformation » et du Comité stratégique des Eco-Industries (COSEI), rattachés au Conseil National de l'Industrie (CNI). Une section thématique « Economie circulaire » transversale a été créé au sein du CNI pour faire un état des lieux dans les différentes filières. L'objectif est de faire émerger les engagements volontaires pour 2015 sur l'économie circulaire (gestion des ressources, valorisation, recyclage, écologie industrielle et territoriale, création de valeur, économie de fonctionnalité...).

Avec 260 millions de tonnes de déchets produits par an, le secteur du BTP est, en volume, le principal producteur de déchets au niveau national. Ces déchets sont principalement issus des travaux publics (80%) et plus de 90% des déchets du BTP sont des déchets inertes. Ils sont principalement valorisés en réaménagement de carrières, sur les chantiers, ou recyclés en granulats (63% de valorisation au total). Les taux fixés par la Directive Européenne (70% de valorisation en 2020) sont donc à portée de main. Il y a cependant près de 20% de déchets redirigés vers des sites non agréés et des décharges sauvages.

Pour augmenter la valorisation et le recyclage des déchets inertes du BTP, l'UNICEM agit sur différents leviers :

- En amont, lutter contre les sites illégaux,
- Contribuer à l'aménagement local des territoires et favoriser la proximité : maintenir un réseau de carrières de proximité afin, notamment, de limiter les distances de transport, développer le maillage territorial en plateformes de tri-recyclage en facilitant l'implantation de plateformes en carrières, augmenter les performances logistiques grâce à la voie d'eau et au fer, valoriser les réaménagement de carrières créateurs de nouveaux de lieux de vie pour la biodiversité et de nouveaux espaces pour l'agriculture ou les loisirs.
- Faciliter l'utilisation des matériaux recyclés : utilisation en techniques routières, poursuite de la R&D pour davantage utiliser les matériaux recyclés dans le béton, et utiliser la commande publique comme levier.
- Encourager les bonnes pratiques (notamment en valorisant les entreprises vertueuses par une application de la notion de mieux-disant) et l'amélioration des connaissances (contribuer à la production de données fiables et comparables).

➤ Pour aller plus loin : [Support de présentation](#)

### 3. Remarques des participants

#### *Réglementation*

- Lors d'une construction, le maître d'ouvrage n'est pas responsable des déchets tant que le bâtiment n'est pas livré. Lors d'une démolition ou d'une rénovation, il est directement responsable de ses déchets car il est propriétaire du bâtiment. Le diagnostic déchet devrait donc être réalisé en amont.
- Le diagnostic déchets est obligatoire pour tout bâtiment ayant une surface supérieure à 1000 m<sup>2</sup>. Il consiste en une visite pour quantifier et qualifier les déchets. Il y a cependant de nombreux matériaux non diagnostiqués dans les cloisons ou dans les sols car ils ne sont pas visibles directement. Une des difficultés réside également dans la place disponible sur le chantier pour conditionner les différents déchets : s'il y a peu de place, il n'y aura qu'une benne avec des déchets en mélange.
- Les maîtres d'ouvrage ont 3 interlocuteurs différents, ce qui complique le recyclage sur les chantiers : la mairie pour le permis de démolition, la préfecture pour les procédures concernant l'amiante et l'ADEME pour le diagnostic déchets.
- Il est important de s'organiser et de progresser ensemble sinon la réglementation se durcira. Les acteurs ne sont pas en demande de REP.
- Il est important d'être conforme si on veut évoluer en termes stratégique pour sécuriser les approvisionnements matières.

#### *Relations entre donneurs d'ordres et industriels du déchet*

- Hesus travaille sur les terres polluées mais a également mis en place une plateforme web pour mettre en lien les chantiers et réorienter les déchets inertes. La transparence, la traçabilité et la confiance sont essentielles.
- Il est important de faire le rapprochement entre la déconstruction et les critères demandés par les producteurs de produits recyclés afin de connaître l'utilisation des futurs matériaux.
- Certains donneurs d'ordres ont des gisements importants ; s'ils organisent et planifient les chantiers, cela permettrait aux industriels d'investir sur des contrats longs. Cela donnerait de la visibilité aux industriels pour qu'ils investissent ; les risques pourraient être gérés de façon partagée pour avec une performance économique, environnementale et sociale et dynamiser les filières françaises. Par exemple, la SNCF détermine les chantiers 3 ans à l'avance et connaît les gisements qui seront générer. Le secteur du ferroviaire n'est cependant pas très sollicité pour intégrer ces chiffres dans les études nationales sur les déchets du BTP.
- Il est difficile d'identifier les gisements pour ensuite pouvoir bien gérer les déchets car les unités de mesure entre les entrants et les sortants ne sont pas les mêmes.
- Les industriels du déchet proposent déjà des formations pour les donneurs d'ordres.
- Les maîtres d'ouvrage doivent donc inciter les industriels à mieux recycler, notamment en faisant de la prescription (emploi de matériaux intégrant des produits recyclés pour des usages à forte valeur ajoutée) mais il faut des débouchés.

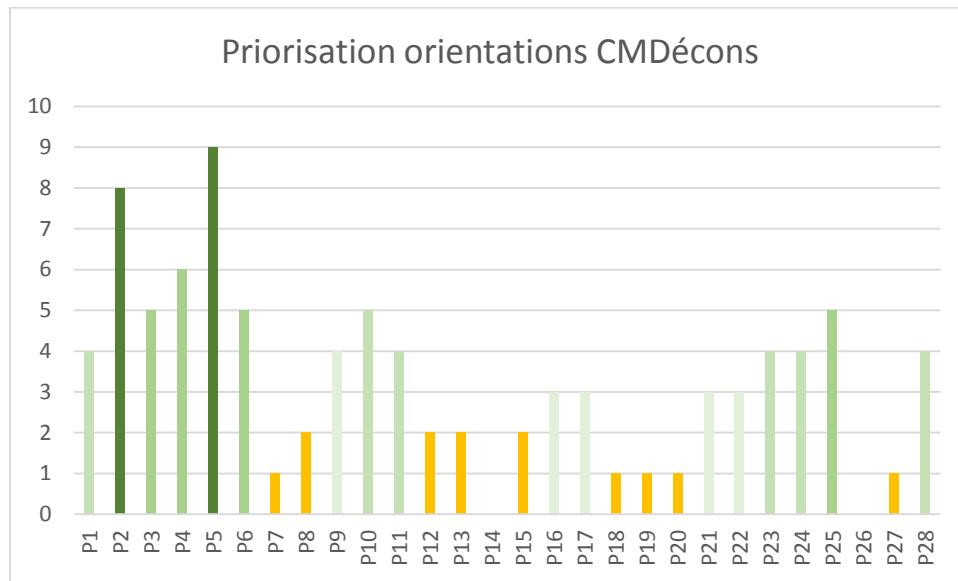
#### *Filières, territoire et économies*

- Le recyclage de la laine de verre ou de la laine de roche est déjà bien avancé.
- Les donneurs d'ordres pensent que l'échelle du département est le bon niveau pour gérer les déchets car les remontées sont plus difficiles à l'échelle régionale.

- Il est important d'anticiper la déconstruction pour éviter les aléas et réduire au maximum les coûts économiques. Pour cela, les documents d'urbanisation pourraient être davantage exploités. Les maquettes numériques peuvent être utiles pour anticiper la déconstruction et gérer certains risques comme l'amiante.
- Il y a encore beaucoup de maîtres d'ouvrage dans la voirie qui refusent d'intégrer des produits recyclés.
- Il faut une vision d'ensemble : la vision projet par projet ne suffit pas.
- Un objectif concernant la déconstruction serait de « l'industrialiser » pour avoir des automatismes, développer les filières, davantage anticiper...

En savoir plus : [Guide de la conception et du fonctionnement de traitement des déchets du BTP \(SR BTP\)](#)

#### 4. Priorisation des orientations du Club Métiers Déconstruction par les participants



#### Axes prioritaires à traiter :

1. Diagnostics de chantiers (quels déchets sont vraiment valorisables ?) et diagnostics réglementaires : quelles prescriptions ?
2. Bonnes pratiques de terrain sur la déconstruction
3. Traçabilité
4. Ecoconception des bâtiments (pour anticiper la déconstruction) et préfabrication en ateliers (davantage de maîtrise des déchets car produit en atelier)
5. Méthodes de contractualisation (allotissement, notation...), sources d'optimisation et de transparence (éléments précis concernant le coût des prestataires de la déconstruction)
6. Monétarisation notamment du réemploi pour montrer son intérêt

**La prochaine réunion se tiendra le 9 juin de 9h30 à 12h30 dans les locaux d'EDF sur les diagnostics de chantiers**

## Participants

Nom	Prénom	Fonction	Structure
ALCON	Eric	Directeur Développement	Groupe Bartin
BLARD	Cyrille	Chef de projet industrialisation des produits de dépose Direction Générale Infrastructure - Maintenance Réseau	SNCF
BRZEZINSKI LOSAY	Véronique	Dirigeante du Pôle Immobilier	SNCF - Gares et Connexions
CARLIER	Guillaume	Responsable Environnement	Bouygues Construction SA
CHABBI	Sarah	Achats Conseiller Environnement	SNCF
DANG	Maryline	Adjointe au chef de l'Unité Tramway T10 Pôle Bâtiments et Transports Direction des Infrastructures de Transports Service Tramways	CG 92
DARCHE	Sylvain	Responsable Pôle BTP	DARCHE
DE KERANGAL	Anne Sophie	Chef de service 'prévention et gestion des déchets'	Région île de France
DEVALLE	Thomas	Chargé de mission filières Division transport et report modal Direction du développement	VNF
FEDRIGO	Gaëlle	Chargée de projet R&D	Bouygues Immobilier
HELAN	Cécile	Chargée d'affaires environnement	RTE (Réseau de transport d'électricité)
HENRY	Luc	Acheteur stratégique bâtiment	DIRECTION DES ACHATS GROUPE SNCF
IDIHIA	Sabrine	Regional Business Manager	Oreka Solutions
LANDEROIN	Fabienne	Chargée du projet Démoclès	Recylum

<b>LELOUP</b>	<b>Candice</b>	Chargée de mission	Bouygues Construction
<b>NANET</b>	<b>Gilles</b>	Président	Serfim recyclage
<b>OLLIVIER</b>	<b>Marie-Armelle</b>	Responsable pôle innovation & valorisation déchets du btp	VEOLIA idf
<b>ORMIERES</b>	<b>Sébastien</b>	Référent Déchet EDF – Direction Production Ingénierie / Division Ingénierie Nucléaire CIDEN	EDF
<b>RAVLIC</b>	<b>Anita</b>	chargée d'économie circulaire	Ville de Paris
<b>RICARD</b>	<b>Sébastien</b>	Chargé de missions DG	PAPREC Group
<b>SAINT JEAN</b>	<b>Camille</b>	Chargée de mission Economie Circulaire et Reporting RSE	ORÉE
<b>SERGENT</b>	<b>Eric</b>	Chef de Projet	Bartin Recycling Group
<b>SERRAT</b>	<b>Sandrine</b>	Responsable Grands Comptes	Bartin Recycling Group
<b>THOMAS</b>	<b>Stéphane</b>	Directeur Programme Industrie	VEOLIA RECHERCHE & INNOVATION
<b>TEROLLES</b>	<b>Maxime</b>	Responsable Soldating	Hesus
<b>VIDELAINE</b>	<b>Isabelle</b>	Déléguée au Développement Durable	UNICEM